**Le nouveau Chanoine de Latran**

Editorial de **Libre Pensée 35** (n°75, 2è trimestre 2018) par ***Jean-Sébastien Pierre***.

 Monsieur Emmanuel Macron, président de la République et depuis peu chanoine du Latran s’est livré devant la Conférence des Evêques de France, lieu où il n’avait pas à se rendre, à des déclarations inquiétantes. Il faudrait « réparer » le lien « abîmé » entre l’Église et l’État, et, a-t-il ajouté, « un président de la République prétendant se désintéresser de l’Église et des catholiques manquerait à son devoir ». On se trouve loin de l’article second de la loi de 1905, mais ce n’est pas tout. Emmanuel Macron s’adresse aux évêques pour leur donner des gages en matière de bioéthique : « Vous considérez que notre devoir est de protéger la vie, en particulier lorsque cette vie est sans défense. Entre la vie de l’enfant à naître, celle de l’être parvenu au seuil de la mort, ou celle du réfugié qui a tout perdu, vous voyez ce trait commun du dénuement, de la nudité et de la vulnérabilité absolue ». Protéger la vie de l’enfant à naître, c’est une antienne que nous connaissons bien. Elle menace la liberté de l’avortement et la recherche sur l’embryon humain. L’Église catholique dictera-t-elle une nouvelle fois sa loi lors de la prochaine révision des lois de bioéthique, comme elle l’avait scandaleusement fait en 2011 ? Le président ajoute : « Alors, j’ai entendu, Monseigneur, Mesdames et Messieurs, les inquiétudes montant du monde catholique et je veux ici tenter d’y répondre ou en tout cas de donner notre part de vérité et de conviction ». On est proche de la menace pour celles et ceux qui ne sont pas catholiques. On est proche de la menace en ce qui concerne l’esprit et la lettre de la loi de 1905 mais, il y a loin de la coupe aux lèvres ! Et puis, de l’étranger nous parviennent des nouvelles réjouissantes. Le peuple irlandais vient d’imposer le droit à l’avortement contre son Église qui se croyait omnipotente. C’est un vent de liberté qui souffle, et le passif horrible de l’Église irlandaise n’y est pas pour rien. Ces grands protecteurs de l’enfant à naître se sont signalés dans les abus perpétrés contre nombre d’enfants nés sans père connu et contre leurs mères. Abus sexuels, comme partout dans le monde, abus par mauvais traitements, exploitation, brimades allant jusqu’à la mort. Sur la terrible question des enfants morts du couvent de Tuam, l’Église séculière irlandaise, totalement couverte par son administration française, et par le bon pape François qui refuse de répondre et d’ouvrir ses archives, devra, un jour ou l’autre, répondre de ses crimes. Car, voyez-vous, l’embryon dès la fécondation est pour l’église une « personne » qu’il faudrait protéger à tout prix, mais les mères célibataires et leurs enfants n’en sont pas. Marqués par le péché, il est normal qu’ils deviennent esclaves dans les pires conditions. Autre sujet de satisfaction, en France cette fois, le très ultra-droitier Robert Ménard vient d’être de nouveau condamné pour l’installation de sa crèche dans les locaux de l’hôtel de ville de Béziers. C’est un jugement du 2e trimestre 2018 Numéro 75 Bulletin de la fédération d’Ille et Vilaine de la Libre Pensée 45, rue du Capitaine Maignan, 35 000 Rennes. Directeur de Publication: J.S. Pierre --- Responsable de rédaction: M. Le Normand. Imprimé par nos soins: ISSN 1298-3748 / CPPAP 0511G79723 LIBRE PENSEE 35 2 NUMERO 75 Tribunal administratif de Montpellier datant du 5 juin 2018. Le tribunal, s’est appuyé sur quatre textes essentiels : l’article premier de la constitution, les articles 1 et 2 de la loi de Séparation des Églises et de l’État, l’article 28 de la même loi, interdisant d’apposer tout emblème religieux sur la voie et dans les monuments publics. Le tribunal s’est également référé à l’arrêté du Conseil d’État que nous avons largement commenté. Il ne reste rien des prétentions de Robert Ménard. La loi de 1905 est toujours debout. ***Libres penseurs, nous la défendrons de toutes nos forces !***

 ***\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***